

## **Extension de la Zone d'Activités Economiques « Les Vinays » à Pont-de-l'Isère déclarée d'intérêt communautaire.**

Le Pays de l'Hermitage qui dispose de la compétence pour le développement économique du territoire, envisage l'extension de la zone d'activités économiques de Pont-de-l'Isère.

La commune de Pont-de-l'Isère réserve depuis plusieurs années déjà le site des Vinays afin de permettre le développement des activités économiques en continuité de la zone existante.

Compte tenu de l'intérêt stratégique du secteur pour le développement économique du Pays de l'Hermitage, la communauté de communes a reconnu d'intérêt communautaire l'extension de la zone d'activités « les Vinays » par délibération du 14 septembre 2006.

Afin de répondre à la demande d'installation d'activités sur le territoire intercommunal, le Pays de l'Hermitage a pris la décision d'étudier les conditions de réalisation d'une extension de la zone d'activités actuelle.

Situé au nord du village de Pont-de-l'Isère, le site des Vinays, qui concerne des terrains essentiellement agricoles, est accessible par la Route Nationale 7. Cet espace qui jouxte la zone d'activités économiques au sud, présente un fort potentiel pour le développement économique. La configuration du site permettrait d'étendre la zone d'activités existante sur environ 22 ha au nord, entre la RN7 et l'autoroute A7.

La précédente révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvée en novembre 2008 par la commune a confirmé la vocation de cet espace. Celui-ci a fait l'objet d'une étude sommaire d'aménagement par la Communauté de Communes.

Pour assurer l'urbanisation de ce nouveau quartier et permettre l'accueil de nouvelles activités économiques, l'aménagement d'un carrefour sur la route nationale 7 doit être réalisé et un réseau viaire de desserte interne accompagné d'un programme de travaux et d'équipements en matière de réseaux doit être programmé.

Le programme d'aménagement ainsi que les équipements publics nécessaires et leur financement restent à définir.

Les élus du conseil communautaire ont porté leur choix sur une procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) qui permet d'assurer une meilleure cohérence entre urbanisme et environnement et garanti la qualité d'aménagement du futur quartier d'activités.

C'est pourquoi le Conseil Communautaire du Pays de l'Hermitage a décidé, par délibération du 29 mai 2009, d'ouvrir une concertation publique et de lancer les études préalables à l'aménagement du quartier des Vinays.

L'objectif de cette concertation publique étant de faire participer les habitants, associations, professionnels et usagers aux choix d'aménagements qui seront fait pour le développement de quartier.

Une réunion publique **se tiendra le mercredi 22 septembre 2010 à 19h00 en mairie de Pont de l'Isère**. A l'issue de cette réunion le public pourra consulter le dossier déposé en Mairie et à faire part de ses observations sur le registre mis à disposition en Mairie.